



## Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3285/Corr.1  
11 octobre 1993

FRANCAIS

---

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3285e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 1er octobre 1993, à 20 h 15

### Rectificatif

Page 2

Le libellé du point de l'ordre du jour doit se lire comme suit :

FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES (FORPRONU)

NOUVEAU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL PRESENTE EN APPLICATION DE LA  
RESOLUTION 743 (1992) DU CONSEIL DE SECURITE (S/26470 et Add.1)

-----